



GRILLE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

APPEL A PROJETS « FEMME – SPORT - SANTE » 2022

CRITERES D'ELIBILITE	INFORMATIONS ATTENDUES	OUI	NON
1. Dossier administratif	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de tous les documents administratifs demandés <i>Acte de création (récépissé), Statuts,</i> <i>Composition du bureau,</i> <i>Procès-verbal de la dernière assemblée générale,</i> <i>Rapport financier des deux derniers exercices,</i> <i>Un RIB</i> <i>Un avis de non-objection du Ministère en charges des sports</i> - Le projet est présenté en français 		
2. Modalités de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires sont éligibles (<i>associations, ONG, fédération sportive légalement reconnues et opérationnelles depuis plus de 12 mois, autorité publique (locale, régionale).</i>) - Le partenariat est composé de deux partenaires, dont un partenaire privé et un partenaire public - Coordination du projet assurée par le partenaire privé - Une convention de gestion lie les deux structures partenaires 		
3. Activités	<ul style="list-style-type: none"> -Les activités proposées sont éligibles (<i>organisation d'événements sportifs, campagnes de promotion, création d'outils innovants ou toute autre activité adossée à la thématique et susceptible de promouvoir l'activité physique et sportive des femmes.</i>) -Le projet se déroule dans le pays de résidence des deux partenaires -Maximum 6 mois 		
4. Date	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets sont déposés au plus tard à la date limite fixée dans le chronogramme. 		
	PROJET ELIGIBLE		

(une réponse négative est éliminatoire)

Commentaires :

Avis :